

Sujets de négociation

MANDANTS	ACTEURS		MATIÈRES NÉGOCIÉES À L'ÉCHELLE NATIONALE ¹		
	Patronaux	Syndicaux			
Conseil du trésor	Tables centrales		Matières d'intérêt gouvernemental, dites intersectorielles² ▪ régime salarial; ▪ régimes de retraite; ▪ régimes d'assurance avec contribution de l'employeur; ▪ droits parentaux; ▪ disparités régionales; ▪ régime de congés avec solde.		
	Conseil du trésor	Centrales syndicales			
Comités patronaux de négociation	Tables sectorielles		Matières d'intérêt gouvernemental, dites sectorielles² ▪ régime de sécurité d'emploi; ▪ régimes collectifs d'assurance; ▪ classification; ▪ gestion de l'application de la rémunération; ▪ frais de déplacement; ▪ contrôle de l'effectif; ▪ partage des honoraires et des frais d'arbitre; ▪ modalités de gestion concernant les droits parentaux; ▪ certaines particularités touchant les disparités régionales.		
	Comités patronaux de négociation	Groupements d'accréditations de salariés et accréditations non affiliées par affiliation en fonction du secteur et de la catégorie d'emploi (unités de négociation)	Matières sectorielles qui ne sont pas d'intérêt gouvernemental, dites résiduelles ▪ prérogatives syndicales; ▪ organisation de la tâche; ▪ aménagement de la tâche; ▪ mouvements de personnel; ▪ conditions d'emploi; ▪ arbitrage de griefs; ▪ etc.		
Employeurs	Tables locales ou régionales		MATIÈRES NÉGOCIÉES À L'ÉCHELLE LOCALE¹		
	Commissions scolaires ou collèges	Syndicats locaux (unités d'accréditation)	Matières locales (art. 57 et 58)	Annexe A de la LRNSP et autres sujets déterminés par les parties nationales	Enseignant (CS et Collège) Professionnel (Collège)
				Matières identifiées par les parties nationales	Soutien (CS) Professionnel (CS)
			Arrangements locaux (art. 70)	Annexe B de la LRNSP	Professionnel (CS) Soutien (CS et Collège)
				Lorsque prévu dans une stipulation nationale	Toutes les catégories